

ASSOCIATION SPORTIVE DU FORT DE GUENTRANGE  
5 rue Château Jeannot 57100 THIONVILLE  
tfg.asfg@gmail.com  
RA.VOL : 54 FOLIO n°124



## Règlement du Trail du Fort de Guentrange du samedi 2 Juin 2018

### Article 1 : Epreuves et catégories

Trail de 25 km pour 700 m de dénivelé positif: départ à 15h.

Cette distance servira de support au championnat de Moselle de Trail Court, la licence FFA est obligatoire pour prétendre à un titre ou classement. Il se déroulera sous le parrainage de l'A.S.G.V.O, club affilié à la FFA et les titres seront remis sous l'égide du comité de Moselle des courses hors stade.

Trail de 10 km pour 350 m de dénivelé positif: départ à 14h30'.

Le départ et l'arrivée auront lieu au Fort de Guentrange.

Briefing 1/4h avant chaque épreuve.

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés des catégories:

-à partir de juniors, pour le 25 km

-à partir de cadet, pour le 10 km

(limité à 500 participants pour les deux courses et toutes catégories confondues, invités compris).

Trail des Fortins:

-1000 m pour 15m de dénivelé, ouvert aux 2007/2008

-2000 m pour 55 m de dénivelé, ouvert aux 2003/2006

### Article 2 : Inscriptions

Par internet: [www.traildufortdeguentrange.fr](http://www.traildufortdeguentrange.fr) / Facebook

Inscription à partir du 01 février 2018, clôture des inscriptions le 27 mai à minuit.

Pas d'inscription sur place (uniquement pour le Trail des Fortins\*).

\*décharge parentale à signer sur place, le jour de la course.

Dans le cas de l'inscription d'une personne mineure, je certifie avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription.

Dans le cas de l'inscription d'une tierce personne, je déclare avoir reçu l'accord préalable de celle-ci et je déclare que cette personne a pris connaissance et a acceptée le règlement de cette épreuve.

Il ne sera pas possible d'échanger ou de se faire rembourser le dossard après validation de l'inscription par l'organisation.

*L'obligation du certificat médical:*

*-être titulaire d'une licence FFA en cours de validité*

*-pour les non-licenciés ou les licenciés de fédérations n'exigeant pas la fourniture d'un certificat médical: posséder un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé*

### **Article 3 : Droit d'engagement**

-TFG 25 km: 20 €

-TFG 10 km: 15 €

-Trail des Fortins (gratuit)

### **Article 4 : Remise des dossards**

Remise des dossards à partir de 12h au Fort de Guentrange et au plus tard 30 minutes avant le premier départ à 14h30'.

Le port du dossard est obligatoire pendant toute la durée de la course.

### **Article 5 : Matériel obligatoire**

Bidon 500ml ou Camelbak.

Téléphone (conseillé).

Bâtons interdits.

### **Article 6 : Ravitaillement**

Ravitaillements liquide et solide sur le parcours du 25 km (km 6 et 21) ainsi qu'à l'arrivée.

Ravitaillements liquide et solide sur le parcours du 10 km (km 6) ainsi qu'à l'arrivée.

### **Article 7 : Contrôles**

Il y aura un contrôle des dossards sur le parcours et à l'arrivée, pour ce faire le celui-ci devra être bien visible.

Tout coureur qui sera surpris à couper le parcours, à ne pas respecter le balisage, sera mis hors course directement.

### **Article 8 : Sécurité**

Il y aura des postes de secours au ravitaillement et à l'arrivée.

Lors de la traversée à l'intérieur du Fort, il est strictement interdit de doubler pour des raisons de sécurité.

Accompagnateur en VTT ou moto ou quad strictement interdit.

Respect des règles du code de la route et des recommandations des signaleurs.

Fermeture du contrôle de la course à 20h.

En cas d'abandon le concurrent doit prévenir l'organisation: soit au PC de course, soit par téléphone

(numéros indiqués à l'arrière des dossards).

### **Article 9 : Respect de la nature**

Des pénalités seront octroyées aux coureurs jetant des bouteilles ou autres sachets de barres ou gels énergétiques au sol, en dehors des sacs poubelles qui seront installés à cet effet.

### **Article 10 : Récompenses et classement**

Résultats vers 18h.

Récompenses aux 5 premiers hommes et femmes scratch du 25 km.

Récompenses aux 3 premiers hommes et femmes scratch du 10 km.

Récompenses uniquement aux champions de Moselle de Trail Court de chaque catégories.

Des primes seront attribuées au premier scratch de chaque course, hommes et femmes.

Présence obligatoire à la proclamation des résultats, pour recevoir sa récompense.

Toute personne ne pouvant assister à celle-ci, doit avertir l'organisation pour prétendre à son prix.

### **Article 11: Divers**

Une boisson et un sandwich seront offerts aux coureurs sur présentation du dossard.

### **Article 12 : Droit à l'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion du Trail du Fort de Guentrange, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

### **Article 13 : Assurance**

Une police d'assurance « responsabilité, civile » a été souscrite auprès de GAN.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties prévues par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

En cas d'accident, blessures, voire décès durant les trajets d'aller et de retour pour se rendre sur le site de l'épreuve ou pour les risques inhérents à la participation à l'épreuve (intempérie, condition de circulation, accident entre participants, ...), je décharge l'Association Sportive du Fort de Guentrange et ses représentants de toutes responsabilités dommage et intérêts que

je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve (cette décharge concerne tous les dommages, faits et actes, même causé par négligence, entre le participant et les parties nommées ci-dessus).

La responsabilité de l'Association Sportive du Fort de Guenrange ne pourra être engagée en aucune manière que ce soit.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique avant, pendant et après l'épreuve.

#### **Article 14: Règlement**

L'organisation se donne le droit d'annuler ou de reporter le TFG 2018 en cas de mauvais temps.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Les organisateurs.